

Je crois que le poids seul des maux qui m'accablent devra suffire pour justifier mes intentions, s'il étoit en mon pouvoir de m'en délivrer, & d'arrêter encore la ruine totale & inévitable où mes Etats vont être plongés, par la seule continuation des charges & livraisons qui leur sont imposées.

J'espère qu'au moins Votre Excellence ne refusera pas son attention à des motifs aussi pressans, & que je lui expose avec cette franchise que je me sens devoir à sa façon de penser, & aux dispositions favorables sur lesquelles je compte de sa part; l'assurant en échange des sentimens les plus distingués d'estime & de considération dont je ne cesserai d'être &c.

N^o. XVI. *Extrait du Rescrit adressé par M. le Duc de Brunswick aux Ministres d'Hanovre, &c dont il a envoyé copie à M. le Maréchal de Richelieu.*

Son Altesse Sérénissime, dans son Rescrit à Mrs. les Ministres d'Hanovre, après avoir exposé les faits arrivés, leur dit :

Ce procédé est de telle nature, que jamais il ne pourra être justifié. Il a été dit dans la Lettre qui vous a été faite le 15. & à laquelle je me réfère, qu'en conséquence de la Convention de Closter-Seven, les troupes doivent être congédiées & s'en retournent chez elles.

Ce n'est pas moi, c'est le Chef de l'Armée d'observation préposé par Sa Maj. Britannique, M. le Duc de Cumberland, qui a fait cette Convention; vous l'avez annoncée à mon Ministère comme obligatoire, même comme une marque des soins qu'on avoit pour mes troupes; vous l'avez annoncée pour être mise en exécution; c'est vous qui avez instruit mon Ministère qu'à l'égard des quartiers de ces troupes, les instances ultérieures devoient être faites à la Cour de France.

Cela s'est fait; & après qu'enfin le grand obstacle du desarmement vient d'être levé & qu'on est sur le point d'exécuter, voilà un manquement de votre parole contraire à vos propres instructions, commis de la manière la plus offensante; à ce qu'il paroît vous voulez me forcer de rompre conjointement